

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE COSSAYE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
SEANCE DU 07 AOUT 2026 A 19 HEURES 00**

Nombre de Membres :

. Afférents au Conseil Municipal	15
. Présents	11
. Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mil vingt six, le sept août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Eric VENUAT, Maire.

Présents : M. VENUAT Eric, M. GILBERT Michel, Mme BROCHIER Laetitia, M. CHARTIER Alain, M. CHASSERY Daniel, Mme DURAND Anne-Marie, , Mme LACROIX Jeanne-Marie, M. MORIZOT Christophe, Mme PERRETTE Aurore, Mme ROUFFETEAU Caroline, Mme TESTARD Francine

Absents : Mme DUFRESNE Florence, M. FAGOT-REVURAT Ludovic,

Excusés : M. LAUDE Henry, M. TICHOUX Thomas

Secrétaire de séance : TESTARD Francine

Date de la convocation : le 27 juillet 2026

Objet de la délibération :**Attribution marché reconstruction ateliers municipaux**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres suite à la publication du marché de reconstruction des ateliers municipaux réalisé par le SIEEEN, maître d'œuvre.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Décide de retenir les offres des entreprises suivantes par lots :

Marché de base

+ PSE1 négociée - Cuve de récupération d'eau - 5000L

+ PSE2 - Dallage sur l'intégralité de l'atelier :

LOTS		Estimation H.T.	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
01	VRD - MAÇONNERIE - CARRELAGE	142 000,00 €	Ent. CHANTENOISE	122 290,35 €
02	CHARPENTE METALLIQUE	88 000,00 €	ERTCM	44 939,42 €
03	BARDAGE - COUVERTURE - ZINGUERIE	44 000,00 €	ARTISANS PLUS	42 020,00 €
04	MENUISERIE ALUMINIUM - SERRURERIE	30 000,00 €	LAGOUTTE	53 761,00 €
05	PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE	16 000,00 €	PESCAGLINI	9 978,34 €
06	PLOMBERIE	10 000,00 €	SCE	11 946,25 €
07	ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VENTILATION	18 000,00 €	ACTIF ELEC	11 593,48 €
Estimation H.T. de l'ensemble=		348 000,00 €	TOTAL H.T. =	296 528,84 €
				T.V.A. 20% = 59 305,77 €
				Montant T.T.C. = 355 834,61 €

Donne tout pouvoir au maire pour signer tous documents se référant au marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

